

Mairie de Mirabel aux Baronnies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
Séance du mercredi 27 juillet 2016 à 18 heures 30

Présidence : Christian CORNILLAC, *Maire*.

Secrétaire de séance : Nathalie ZAMORA.

Présents : Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Michel BRÉMOND, Francis BRUSSEAU, Christian CORNILLAC, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Franck DUVAL, Jean-Louis PASCAL, Nicolas PONZO, Élisabeth TROLET, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA.

Absents excusés et représentés : Brigitte DUPRAT (pouvoir à Jean-Louis PASCAL), Anne GIOVANELLI (pouvoir à Corinne DIASPARRA).

Absents excusés : Jean-Marc CORBEL, Martine FÉRIAUD.

Absents : Stéphane ALLAIS, Stéphanie MONTAUD.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 juillet 2016.

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 13 + 2 pouvoirs.

Ordre du jour

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Zamora est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2016**

Les conseillers présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 juin 2016.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Le Maire propose d'ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour, la création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique de 2^e classe. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, ainsi que l'ordre du jour joint à la convocation.

4. **Fourniture et livraison de repas aux P'tits Bouts de Nyons (août 2016)**

Le Maire propose de signer avec Nyons une convention pour la fourniture et la livraison en août 2016 des repas de l'accueil de loisirs Les P'tits Bouts.

Le tarif pour août 2016 est fixé à 5,28 € par repas comme en 2015.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention et donne pouvoir au Maire pour la signer et en suivre l'exécution.

5. **Café de France – Demande de subvention au Conseil départemental**

Le Maire et M. Donzet proposent d'approuver le plan de financement de l'aménagement du Café de France, ainsi que de demander au Conseil départemental une subvention de 55 589 €. En pratique, il s'agit de demander que la subvention octroyée pour l'aménagement de la place de la Libération (qui est retardé) soit utilisée pour l'aménagement du Café de France, afin de ne pas perdre la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de financement,

- Demande à M. le Président du Conseil départemental de lui notifier pour le programme de l'aménagement du Café de France la subvention initialement octroyée pour le programme de la place de la Libération (2014-S06507).

6. Crèche – Renouvellement d'un contrat d'auxiliaire de puériculture et d'un contrat d'adjoint d'animation

Le Maire et M. Donzet proposent de renouveler pour trois ans le contrat d'auxiliaire de puériculture à temps complet à compter du 1^{er} septembre, et pour un an, le contrat comme adjoint d'animation de 2^e classe à 13 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre. M. Donzet rappelle que l'auxiliaire de puériculture, titulaire du diplôme, est contractuelle dans l'attente de sa réussite au concours, ce qui lui permettra de devenir stagiaire.

Après avoir pris connaissance des projets de contrats, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les projets de contrats
- Donne pouvoir au Maire pour les signer et en suivre l'exécution.

7. Convention avec Châteauneuf de mise à disposition d'un agent (3 heures par semaine)

À la demande du Maire de Châteauneuf, et sur accord de l'intéressé, le Maire et M. Donzet proposent de mettre un agent municipal à disposition de la Mairie de Châteauneuf 3 heures par semaine (regroupées les jeudis des semaines impaires) à compter du 1^{er} juillet 2016 pour effectuer diverses tâches administratives (comptables et financières). Le projet de convention sera soumis pour avis à la Commission administrative du Centre de Gestion.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention et donne pouvoir au Maire pour la signer et en suivre l'exécution.

8. Fixation de la redevance due par la Guinguette (espace des tennis, été 2016)

Le Maire propose de fixer à 150 € forfaitaires la redevance d'occupation d'un emplacement sur l'espace public des tennis due par la Guinguette (Le Poët Sigillat) pour un soir par semaine du 6 juin au 29 août 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et fixe à 150 € forfaitaires la redevance d'occupation d'un emplacement sur l'espace public des tennis due par la Guinguette (Le Poët Sigillat) pour un soir par semaine du 6 juin au 29 août 2016.

9. Temps d'activités périscolaires (TAP) – Convention-cadre avec chaque intervenant

Le Maire propose d'approuver une convention-cadre relative aux TAP afin de régir l'organisation des interventions, ainsi que de préciser l'assurance et les responsabilités de l'intervenant. Il propose également de l'autoriser à la signer avec tout intervenant concerné.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'approuve et autorise le Maire à signer la convention avec tout intervenant concerné.

10. Parc des Baronnie provençales – Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Le Maire expose que, suite à l'adhésion au Parc des Baronnie provençales comme commune associée, Mirabel est sollicitée par le Syndicat mixte du Parc pour désigner, avant le 15 septembre 2016, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein du Conseil syndical du Parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme sa demande d'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnie provençales en tant que commune associée,
- Désigne :

- Délégué titulaire : Christian Cornillac ;
- Délégué suppléant : Jean-Marc Corbel.

11. **Projet de périmètre d'un syndicat mixte de l'Eygues**

Le Maire et M. Donzet proposent d'approuver le projet préfectoral de périmètre d'un syndicat mixte issu de la fusion du Syndicat de Défense des Rives de l'Eygues supérieure et de l'Oule (SIDRESO) (026-05), du Syndicat de Défense des Rives de l'Eygues inférieure (SIDREI) (26) et du Syndicat mixte d'Aménagement de l'Aygues (SMAA) (84). Le Conseil municipal a jusqu'au 28 août pour délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de périmètre du nouveau syndicat mixte issu de la fusion du Syndicat de Défense des Rives de l'Eygues supérieure et de l'Oule (SIDRESO) (026-05), du Syndicat de Défense des Rives de l'Eygues inférieure (SIDREI) (26) et du Syndicat mixte d'Aménagement de l'Aygues (SMAA) (84) ;
- Approuve la dénomination proposée : Syndicat mixte de l'Eygues ;
- Approuve le siège proposé : 170 rue Ferdinand Fert, 26110 Nyons ;
- Approuve la représentativité proposée : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. **Création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique de 2^e classe**

M. Donzet expose le cas d'un agent qui avait un emploi d'avenir de trois ans et qui n'a pas souhaité renouveler son engagement au terme du contrat (au 1^{er} septembre).

La Municipalité a proposé à une ATSEM d'être mutée sur le poste ainsi laissé vacant, laquelle a accepté à compter du 1^{er} septembre.

Il a été proposé à un agent titulaire d'être muté sur le poste d'ATSEM ; cet agent a refusé.

Il a alors été proposé à un agent contractuel ayant déjà fait ses preuves sur le poste par divers remplacements, d'y être muté ; l'agent a accepté. Le Maire propose donc de créer un emploi à temps complet d'adjoint technique de 2^e classe à compter du 1^{er} septembre. Ainsi, l'agent pourra être nommé stagiaire, et au bout d'un an titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Crée un poste permanent à temps complet d'adjoint technique de 2^e classe à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- Fixe à 35 heures la durée hebdomadaire de travail sur ce poste de travail ;
- Dit que la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget municipal
- Donne pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

13. **Questions diverses**

14. **Compte rendu des délégations exercées par le Maire**

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a pris une décision : l'attribution à M. Christian Wibaut du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la mise aux normes du Café de France pour une rémunération forfaitaire de 39 964 € HT.

La Secrétaire de séance,
Nathalie ZAMORA